

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2008-222 du 28 juillet 2008 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SJSM0830695S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision n° 2000-102 du 6 septembre 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2002-125 du 29 juillet 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2002-130 du 9 septembre 2002 portant désignation d'inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2002-134 du 20 septembre 2002 portant désignation d'inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2004-227 du 7 septembre 2004 portant désignation d'inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2006-186 du 18 août 2006 portant désignation d'inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2006-188 du 18 août 2006 portant désignation d'inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Nicolai (Jacques), pharmacien contractuel, à compter du 18 août 2008.

Mme Daurat (Véronique), pharmacien contractuel, à compter du 21 août 2008.

Mme Sarr (Aminata), médecin contractuel, à compter du 26 août 2008.

M. Ribes (Olivier), pharmacien contractuel, à compter du 29 août 2008.

Mme Lefebvre (Catherine), pharmacien contractuel, à compter du 29 août 2008.

Mme Oriol (Joséphine), ingénieur biochimiste contractuel, à compter du 29 août 2008.

M. Despinis (Stéphane), pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Mme Patris-Chiambaretto (Danièle), pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 2 septembre 2008.

Mme Breton (Emilie), médecin contractuel, à compter du 9 septembre 2008.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 28 juillet 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT